

AFP, 13 juin 2016

Réforme des institutions bloquée, gouvernement et Sénat se rejettent la faute

Paris, 13 juin 2019 (AFP) -

Qui bloque la réforme des institutions voulue par Emmanuel Macron? Le gouvernement met en doute la "volonté du Sénat" d'aboutir, tandis que les sénateurs protestent de leur bon vouloir et critiquent un "renoncement", après l'annonce par Edouard Philippe d'un énième report.

- Promesses et nouveautésTrois textes de loi (constitutionnelle, organique et ordinaire) sont au programme, pour traduire les engagements d'Emmanuel Macron de réduction du nombre de parlementaires, limitation des mandats dans le temps, dose de proportionnelle aux législatives, différenciation territoriale et encore suppression de la Cour de justice de la République.

Fruit de longues consultations, la première mouture de réforme est restée à quai à l'Assemblée nationale à l'été 2018 en raison du tollé autour de l'affaire Benalla.

Après la crise des "gilets jaunes", l'exécutif a produit une nouvelle mouture, qui inclut un assouplissement du référendum d'initiative partagée (RIP) et aussi l'inscription de la préservation de l'environnement à l'article 1er de la Constitution.

Gages au Sénat à majorité de droite: les mesures sur l'accélération de la procédure parlementaire ont été retirées, et la réduction du nombre de parlementaires ramenée d'un tiers à un quart.

- Pourquoi l'exécutif reporte?"Nous sommes proches d'un accord" avec le Sénat sur le volet constitutionnel, mais pas encore sur le point sensible de baisse du nombre de parlementaires, a expliqué mercredi le Premier ministre devant les députés. Or un vote conforme Assemblée-Sénat est nécessaire. "Cette réforme institutionnelle, nous ne pourrions pas la réussir sans vous", a plaidé jeudi le chef du gouvernement au Sénat, tandis que certains LREM se méfient d'un "double jeu" de la part de son président Gérard Larcher (LR).

L'autre raison invoquée est celle de l'embouteillage des textes: "nous ne mobiliserons pas du temps parlementaire pour in fine constater le désaccord du Sénat". Traduction d'une source bien placée dans la majorité, qui se méfie d'un Sénat semblant "se concentrer sur ses intérêts institutionnels particuliers", celui-ci pourrait "laisser s'engager la réforme pour ensuite faire en sorte qu'elle ne puisse aboutir avant les élections municipales, et en faire ainsi un enjeu "politique".

Priorité a été donnée à des réformes touchant plus directement les Français (bioéthique, dépendance...). Et Edouard Philippe dit attendre "le moment propice et la manifestation de volonté du Sénat, qui peut-être ne viendra qu'après le renouvellement de la Haute Chambre en 2020", où la majorité présidentielle espère rattrapper davantage de sièges dans la foulée des municipales de mars. Voeu pieu ou manière d'enterrer l'affaire, comme le croient certains parlementaires?

- Les assurances du Sénat.Le Palais du Luxembourg "ne saurait porter la responsabilité de ce report", s'est défendu M. Larcher dès mercredi. "La volonté d'aboutir du Sénat a été constante", a réaffirmé celui qui depuis longtemps a défini des "lignes rouges", dont une réduction du nombre de parlementaires "raisonnée" permettant une représentation de tous les territoires.

Pour M. Larcher, ce point est loin d'être insurmontable: "Qui peut sérieusement croire que l'échec de cette révision pourrait trouver sa source dans une différence de 35 députés et de 20 sénateurs" entre la proposition du gouvernement (433 députés, 261 sénateurs) et celle du Sénat (468 députés, 281 sénateurs), contre respectivement 577 et 348 aujourd'hui.

Egalement dans la majorité sénatoriale, Hervé Marseille (centriste) souhaite lui aussi "le bon aboutissement de cette révision", réfutant toutes "manoeuvres dilatoires" ou "arrière-pensées". Pour Patrick Kanner (PS), "un accord raisonnable est toujours possible".

- Et maintenant?"Nous avons la volonté d'avancer", affirme la garde des Sceaux Nicole Belloubet, qui présentera a priori fin juin "les textes en Conseil des ministres et les déposera sur le bureau de l'Assemblée nationale". Edouard Philippe a aussi menacé de voies de contournement: le vote de la seule proportionnelle à l'Assemblée,